

Pour votre sécurité, pensez à...

Etre bien vu :

cela passe, bien entendu par **les équipements réglementaires** (feu avant jaune ou blanc et feu arrière rouge, réflecteurs à l'avant et à l'arrière du vélo, sur les roues et sur les pédales) mais aussi par d'autres accessoires, tel que le **gilet de sécurité**, les **bandes réfléchissantes** sur des brassards ou des sacs d'école, etc. Pensez à porter des **vêtements clairs**, plus facilement visibles la nuit.



Bien vous protéger :

même si le **port du casque** n'est pas obligatoire à vélo, il est fortement recommandé pour les enfants et devient incontournable pour la pratique sportive du vélo (course, VTT, BMX, etc.)



Entretien votre vélo :

veillez régulièrement à l'état de vos **pneus** et au bon fonctionnement de vos **freins** et de votre **éclairage**. Le cas échéant, prenez le temps de réparer ou de remplacer les éléments défectueux, votre sécurité en dépend !



métrô vélo

Comment protéger votre vélo...



Tout ce que vous devez savoir pour lutter contre le vol !

Métrôvélo - Agence Gare

Gare SNCF de Grenoble

Horaire d'ouverture en semaine : 7h-20h

Samedi, dimanche et férié : 9h-12h / 14h-19h d'avril à octobre

Samedi 9h-12h et dimanche et férié 14h-19h de novembre à mars

N° Indigo 0 820 22 38 38

0,12 € TTC / MN

www.metrovelo.fr



LA METRO

RhôneAlpes Région

Pour lutter contre le vol : 4 règles d'or

1 Choisissez le bon antivol

- Un bon antivol en U est la **meilleure protection** contre le vol - un mauvais U est de toutes façons toujours préférable à un câble.
- La **bonne dimension** est celle qui permet de prendre la roue avant, le cadre de votre vélo et un support fixe. Typiquement, un U de 30 cm de long avec une anse de 15 cm de large suffit.
- Vous n'êtes pas en compétition ; privilégiez la solidité au poids ! Il est conseillé de mettre environ 15% du prix du vélo (et pas moins de 30€). N'oubliez pas que l'antivol constitue **un investissement rentabilisé** dès la première tentative de vol !



- En cas de risque élevé, n'hésitez pas à utiliser **deux antivols** ; pensez à des systèmes adaptés pour sécuriser vos serrages de roues et votre tige de selle. Plusieurs précautions valent mieux qu'une. Pour en savoir plus : <http://bicycode.org/> > menu infos > antivols



2 Attachez toujours votre vélo

- **Tous les vélos se volent.** Ni l'aspect, ni l'âge du deux-roues ne sont des critères susceptibles de rebuter les voleurs. C'est pourquoi il est impératif de cadenasser votre vélo.
- **Quelle que soit la durée du stationnement**, même pour «deux minutes».
- **Quel que soit l'endroit**, extérieur ou intérieur : bien entendu, il vaut mieux se garer dans des lieux à forte fréquentation, mais cela ne suffit pas. Par ailleurs, la moitié des vols s'effectue dans des caves, des halls, des cours ou des garages.



3 Attachez le vélo à un point fixe

- Verrouillez en priorité le **cadre** et si possible la **roue avant** (la plus facile à voler). Placer l'antivol le **plus haut possible** (à 40 cm du sol minimum), cela le rend plus difficile à forcer.
- Orientez de préférence la **serrure vers le bas**, cela évitera la pluie de rentrer dedans et compliquera l'accès aux voleurs.
- **Attention !** Ne laissez pas de pièces facilement détachables sur le vélo : porte-bébé, sacoches, kit d'éclairage, etc.

4 Faites marquer votre vélo

- Chaque année, plus de **150 000 vélos retrouvés** ne sont pas restitués, faute de pouvoir identifier leur propriétaire !
- Le **marquage permet donc de lutter contre le vol**, à deux titres : en dissuadant les voleurs de s'en prendre à un deux-roues marqué et en donnant au propriétaire toutes les chances d'être contacté si son vélo volé est retrouvé.



Faites marquer votre vélo chez **Métrovélo** (4€)

Sous-sol de la gare de Grenoble - 0820 22 38 38 n° indigo

ou à **l'Atelier du vélo**

2, rue Raymond Bank - 04 76 87 36 94